

Séance ordinaire
11 juin 2024

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **11 juin 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assiste également à la séance :

Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe
-------------------	-------------------------------

2024-06/180

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2024-06/181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demande d'aide financière - Gala hommage annuel - agricultrices de la Montérégie Ouest
 - 4.2. Société d'Histoire des XI - Demande d'utilisation de salles gratuites au centre communautaire
 - 4.3. Demande de soutien concernant la préoccupation sur le maintien des services de guichets automatiques et des services courants de la Caisse Desjardins
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la Municipalité
 - 5.2. Délégation - congrès annuel FQM 2024 à Québec
 - 5.3. Motion de remerciements à madame Catherine LEFEBVRE dans le cadre de son implication au sein de la Municipalité
 - 5.4. Soirée hommage des bénévoles / 5 décembre 2024, cocktail d'înatoire
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de mai 2024
 - 6.2. TOUTES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES
 - 6.2.1. Permanence de Valérie LAVERDIÈRE, adjointe administrative au service des travaux publics
 - 6.2.2. Nomination pompier au service de sécurité incendie
 - 6.2.3. Nomination de pompiers éligibles à la fonction de lieutenant au service de sécurité incendie

- 6.2.4. Nomination de madame Mylène BRABANT, à titre de journalier au service des travaux publics
- 6.2.5. Nomination de madame Bianca PICHÉ, à titre d'adjointe administrative à l'hôtel de ville
- 6.2.6. Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 1 du SCFP - cols bleus - garde hebdomadaire
- 6.2.7. Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2 du SCFP - cols bleus - condition de travail de madame Mylène BRABANT
- 6.2.8. Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 3 du SCFP - cols bleus - clarification du titre de monsieur Olivier TÉTREULT
- 6.3. Adjudication de contrat pour l'audit des états financiers auprès des vérificateurs externes pour l'année 2024
- 6.4. Révision des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026
- 6.5. Dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 6.6. Signature d'une convention de transaction et quittance pour le règlement du litige opposant 6571786 Canada Ltée, la municipalité de Saint-Michel et Transport Gilbert Hamelin inc.
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Avis de motion du Règlement numéro 2024-300-3 modifiant le plan d'urbanisme en concordance avec le SADR de la MRC
 - 9.2. Adoption du projet de Règlement numéro 2024-300-3 modifiant le plan d'urbanisme en concordance avec le SADR de la MRC
 - 9.3. Avis de motion du Règlement numéro 2024-301-2 modifiant le zonage en concordance avec le SADR de la MRC
 - 9.4. Adoption du projet de Règlement numéro 2024-301-2 modifiant le zonage en concordance avec le SADR de la MRC
 - 9.5. Demande de PIIA - lot 6 444 048 du cadastre du Québec (construction d'un bâtiment principal)
 - 9.6. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 28 mai 2024
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. CAMP DE JOUR 2024
 - 10.1.1. Retrait - nomination de madame Catherine BUISSON, accompagnatrice au camp de jour 2024
 - 10.1.2. Nomination d'une accompagnatrice au camp de jour 2024
 - 10.1.3. Nomination d'un technicien en éducation spécialisée pour le camp de jour 2024
 - 10.1.4. Dépôt du certificat d'attestation de conformité par l'Association des camps du Québec
 - 10.2. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 10.2.1. Dépôt du rapport annuel 2023 de la bibliothèque municipale
 - 10.2.2. Dépôt de l'Attestation de performance concernant la progression du budget d'acquisition
 - 10.2.3. Dépôt du certificat de BiblioQualité et maintien le ruban de niveau 5
 - 10.2.4. Motion de distinction de l'engagement de madame Myriam VOYER auprès des jeunes de Saint-Michel
 - 10.3. Programme Municipalité amie des aînés (MADA) - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA
 - 10.4. Octroi de contrat pour la réfection du terrain de tennis et le marquage du terrain de basket-ball
 - 10.5. Acceptation de contrats pour la construction de deux terrains de pickleball au parc de la Pigeonnière
 - 10.6. Autorisation d'un programme de publicité sur les installations du dek hockey
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Club de lecture TD - inscription du 10 au 25 juin (0 - 14 ans)
 - 11.2. Festival de Saint-Michel, le 10 août 2024
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06/182

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-06/183

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2024-06/184

Demande d'aide financière - Gala hommage annuel - agricultrices de la Montérégie Ouest

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de l'organisme Les Agricultrices de la Montérégie-Ouest et lui accorde une aide financière au montant de 200 \$ pour leur 25e gala Hommage aux agricultrices qui aura lieu le 5 octobre 2024, à Saint-Rémi.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024 au fonds des activités de fonctionnement (poste budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-06/185

Société d'Histoire des XI - Demande d'utilisation de salles gratuites au centre communautaire

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de la Société d'Histoire des XI, datée du 10 mai 2024 et ajoute ladite société comme organisme accrédité à sa politique sur la location des salles, des terrains sportifs et autres installations.

ADOPTÉE

2024-06/186

Demande de soutien concernant la préoccupation sur le maintien des services de guichets automatiques et des services courants de la Caisse Desjardins

ATTENDU que la disparition de comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC des Jardins-de-Napierville, notamment ceux de Saint-Édouard et de Sainte-Clotilde, compromettra l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre MRC;

ATTENDU que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy CORMIER, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel souhaite soutenir la résolution numéro 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse, ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de la MRC de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal joigne sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy CORMIER, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour, entre autres, les résidents de notre MRC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise:

- avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy CORMIER ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins;
- à l'ensemble des municipalités des Jardins-de-Napierville;
- à la municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse;

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la Municipalité

Le maire fait son rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

2024-06/187

Délégation - congrès annuel FQM 2024 à Québec

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil délègue le maire ainsi que les conseillers suivants pour participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2024 :

- Mario ISABELLE
- Claude POUPART;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et des repas, conformément à la politique relative aux frais de déplacement et de séjour en vigueur;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-419), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-06/188

Motion de remerciements à madame Catherine LEFEBVRE dans le cadre de son implication au sein de la Municipalité

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil donne motion de remerciements les plus sincères à madame Catherine LEFEBVRE pour son engagement dans la distribution des arbres qui a eu lieu le 18 mai dernier ainsi que son dévouement à l'embellissement de Saint-Michel grâce à la mise en place de fleurs. Son action contribue non seulement à l'embellissement de notre Municipalité, mais aussi à la promotion d'un environnement plus vert et durable pour tous.

Nous sommes profondément reconnaissants pour son implication et son esprit communautaire.

ADOPTÉE

Soirée hommage des bénévoles / 5 décembre 2024, cocktail dînatoire

Les membres du conseil sont honorés d'annoncer la première soirée hommage des bénévoles qui se tiendra le 5 décembre 2024, au centre communautaire de Saint-Michel.

Cet événement vise à reconnaître l'engagement et le dévouement des individus qui contribuent de manière significative au bien-être de la communauté par leur travail bénévole. C'est une belle initiative pour valoriser l'esprit de solidarité et le sens du service au sein de Saint-Michel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2024-06/189

Adoption des comptes du mois de mai 2024

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière adjointe répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les listes des comptes du mois de mai 2024, telles que déposées, au montant de 317 403,88 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 106 457,99 \$;
Salaires payés nets: 121 576,78 \$;
Comptes à payer: 89 369,11\$;

Je, soussignée, Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE

TOUTES DÉCISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

2024-06/190

Permanence de Valérie LAVERDIÈRE, adjointe administrative au service des travaux publics

ATTENDU que madame Valérie LAVERDIÈRE, adjointe administrative au service des travaux publics, a complété avec succès sa période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employé permanent à madame Valérie LAVERDIÈRE, adjointe administrative au service des travaux publics, en date du 25 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-06/191

Nomination pompier au service de sécurité incendie

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service incendie, monsieur Patrice GREER, et du chef aux opérations, monsieur Benoit SMAHA, autorise la nomination de monsieur Jonathan POISSANT à titre de pompier à temps partiel, conformément aux conditions stipulées dans l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Michel, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2024-06/192

Nomination de pompiers éligibles à la fonction de lieutenant au service de sécurité incendie

ATTENDU que le service de prévention des incendies de Saint-Michel désire établir une liste d'appel pour le poste de pompier éligible à la fonction de lieutenant au service de sécurité incendie;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi à l'interne du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

ATTENDU la recommandation du directeur du service incendie, monsieur Patrice GREER, et du chef aux opérations, monsieur Benoit SMAHA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la nomination de messieurs Alain CARRIER et Dominik FORTIER ST-PIERRE à titre de pompiers éligibles à la fonction de lieutenant au service de sécurité incendie, conformément aux conditions stipulées dans l'entente de travail entre la municipalité de Saint-Michel et l'Association des pompiers de Saint-Michel, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2024-06/193

Nomination de madame Mylène BRABANT, à titre de journalier au service des travaux publics

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste de journalier-saisonnier au service des travaux publics;

ATTENDU que madame Mylène BRABANT, actuellement adjointe administrative à la réception de l'hôtel de ville, a manifesté son intérêt pour travailler à temps plein au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier d'offrir un poste permanent à madame BRABANT au sein du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la nomination de madame Mylène BRABANT, à titre de journalier, salariée à l'essai à compter du 17 juin 2024, conformément aux conditions énoncées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394 et stipule qu'elle devra obtenir son permis de conduire de classe 3 en 2024.

QUE ce conseil s'engage à nommer madame BRABANT à titre de journalier-chauffeur dès qu'elle aura complété avec succès l'obtention de son permis de classe 3.

ADOPTÉE

2024-06/194

Nomination de madame Bianca PICHÉ, à titre d'adjointe administrative à l'hôtel de ville

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier concernant la nomination de madame Bianca PICHÉ au poste d'adjointe administrative à la réception de l'hôtel de ville de Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine, par la présente, la nomination de madame Bianca PICHÉ, au poste d'adjointe administrative à la réception de l'hôtel de ville de Saint-Michel, conformément aux conditions énoncées dans la proposition datée du 17 mai 2024 ainsi que de la politique administrative en vigueur des employés de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2024-06/195

Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 1 du SCFP - cols bleus - garde hebdomadaire

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel, la lettre d'entente numéro 1 de la convention collective entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394 (employés des cols bleus) concernant la garde hebdomadaire obligatoire des cols bleus réguliers.

Les personnes suivantes seront exclues de la garde hebdomadaire obligatoire:

- David Lévesque;
- Jordan Hamelin;
- Mylène Brabant;

ADOPTÉE

2024-06/196

Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2 du SCFP - cols bleus - condition de travail de madame Mylène BRABANT

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel, la lettre d'entente numéro 2 de la convention collective entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394 (employés des cols bleus) concernant certaines conditions de travail de madame Mylène BRABANT.

ADOPTÉE

2024-06/197

Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 3 du SCFP - cols bleus - clarification du titre de monsieur Olivier TÉTREULT

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel, la lettre d'entente numéro 3 de la convention collective entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394 (employés des cols bleus) concernant la rémunération de la fonction de chef d'équipe occupée par monsieur Olivier TÉTREULT au sein du service des travaux publics.

ADOPTÉE

2024-06/198

Adjudication de contrat pour l'audit des états financiers auprès des vérificateurs externes pour l'année 2024

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la soumission de LLG CPA, société de comptables professionnels agréés, datée du 6 mai 2024 et octroie le contrat pour des services professionnels afin de réaliser un mandat de vérification externe, pour l'année 2024, au montant de 22 000 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-413).

ADOPTÉE

2024-06/199

Révision des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026

ATTENDU que lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023, les prévisions budgétaires 2024 ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 ont été adoptés;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réviser les projets d'immobilisations prévus pour l'année 2024;

ATTENDU que, pour l'année 2024, le conseil avait initialement prévu l'acquisition d'une rétrocaveuse, estimée à 85 000 \$, à financier par le biais des taxes municipales;

ATTENDU qu'il est désormais opportun de retirer cette dépense et d'allouer cette somme à des dépenses générales de fonctionnement pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations révisé pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que présenté ci-dessous:

- retrait du projet d'acquisition de la rétrocaveuse, initialement estimé à 85 000 \$, du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;

- transfert la somme de 85 000 \$ provenant des taxes municipales de l'année 2024 vers les dépenses générales de fonctionnement pour l'année en cours, afin de financer des dépenses essentielles non budgétées, conformément au rapport déposé par le directeur général et greffier-trésorier en date du 4 juin 2024;

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder au transfert de la somme de 85 000 \$ du fonds des activités d'investissement au fonds des activités de fonctionnement pour l'année 2024.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Le conseil prend acte du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle, préparé par la greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

2024-06/200

Signature d'une convention de transaction et quittance pour le règlement du litige opposant 6571786 Canada ltée, la municipalité de Saint-Michel et Transport Gilbert Hamelin inc.

ATTENDU le litige opposant 6571786 Canada ltée, la municipalité de Saint-Michel et Transport Gilbert Hamelin inc. dans le dossier 755-22-011636-217;

ATTENDU que les parties en sont arrivées à une entente pour le règlement de ce litige;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer la convention de transaction et quittance pour le règlement du litige opposant 6571786 Canada ltée, la municipalité de Saint-Michel et Transport Gilbert Hamelin inc., dans le dossier 755-22-011636-217 de la Cour du Québec, du district d'Iberville;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Avis de motion du Règlement numéro 2024-300-3 modifiant le plan d'urbanisme en concordance avec le SADR de la MRC

Monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district 5, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2024-300-3.

2024-06/201

Adoption du projet de Règlement numéro 2024-300-3 modifiant le plan d'urbanisme en concordance avec le SADR de la MRC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme numéro 2022-300 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Michel a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'amender son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro URB-205-15-2023 de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 7 mars 2024, à la suite de l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel doit modifier son plan d'urbanisme de manière à introduire le concept d'îlot commercial dans l'affectation de l'îlot déstructuré de type 3 et le retrait de l'aérodrome au Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'adopter le projet du Règlement numéro 2024-300-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300, le tout afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville à la suite de l'entrée en vigueur du règlement URB-205-15-2023 introduisant le concept d'îlot commercial et clarifiant des articles du document complémentaire.

ADOPTÉE

Avis de motion du Règlement numéro 2024-301-2 modifiant le zonage en concordance avec le SADR de la MRC

Monsieur Patrice LIRETTE, conseiller du district 2, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2024-301-2.

2024-06/202

Adoption du projet de Règlement numéro 2024-301-2 modifiant le zonage en concordance avec le SADR de la MRC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2022-301 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel depuis le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Michel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville qui a apporté des modifications visant l'introduction d'îlot commercial dans les îlots déstructurés de type 3 et la modification de certaines normes du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit modifier le règlement de zonage numéro 2022-301 afin d'ajouter l'usage commercial dans la zone ID-11;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement et que toute personne pourra se faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'adopter le projet du règlement de zonage numéro 2024-301-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-301, afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de

la MRC des Jardins-de-Napierville, lequel vise à introduire le concept d'îlot commercial et de clarifier des articles du document complémentaire.

ADOPTÉE

2024-06/203

Demande de PIIA - lot 6 444 048 du cadastre du Québec (construction d'un bâtiment principal)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2024-05-0013) assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'émission d'un permis (#2023-08-0135) pour construire une nouvelle habitation sur le lot 6 444 048 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique projetée sera le 840, chemin Rhéaume, dans la zone H-2;

ATTENDU que l'architecture et les matériaux proposés s'harmonisent bien avec les autres bâtiments du secteur;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, à condition que:

- l'entrée charretière donnant sur le chemin Rhéaume soit retirée;

- le propriétaire doit planter une haie de cèdres, telle qu'illustrée sur les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (2024-05-0013) et autorise l'émission du permis numéro 2023-08-0135 pour construire une résidence principale sur le lot 6 444 048 du cadastre du Québec, conditionnellement à ce que le demandeur:

- retire l'entrée charretière donnant sur le chemin Rhéaume;

- implante une haie de cèdres, telle qu'illustrée sur les plans soumis;

ADOPTÉE

2024-06/204

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 28 mai 2024

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 28 mai 2024.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR 2024

2024-06/205

Retrait - nomination de madame Catherine BUISSON, accompagnatrice au camp de jour 2024

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la nomination de madame Catherine BUISSON, à titre d'accompagnatrice au camp de jour 2024, tel que stipulé en vertu de la résolution portant le numéro 2024-04/140;

ATTENDU que madame Catherine BUISSON a retiré sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le retrait de la candidature de madame Catherine BUISSON, à titre d'accompagnatrice au camp de jour 2024.

ADOPTÉE

2024-06/206

Nomination d'une accompagnatrice au camp de jour 2024

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation de la coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination de madame Élianne BEAULIEU, à titre d'accompagnatrice au camp de jour 2024, au taux horaire indiqué dans ledit rapport.

ADOPTÉE

2024-06/207

Nomination d'un technicien en éducation spécialisée pour le camp de jour 2024

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel est à la recherche d'une personne ressource externe dans le but de soutenir les animateurs, les parents ainsi que les enfants du camp de jour et d'assurer le respect du code de vie du camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance du rapport de recommandation de la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 3 juin 2024, et autorise la nomination de madame Myriam LUPIEN à titre de technicienne en éducation spécialisée pour le camp de jour 2024.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat d'attestation de conformité par l'Association des camps du Québec

QUE ce conseil municipal prenne acte du certificat d'attestation de conformité 2024 émis par l'Association des camps du Québec.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dépôt du rapport annuel 2023 de la bibliothèque municipale

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2023.

Dépôt de l'Attestation de performance concernant la progression du budget d'acquisition

QUE ce conseil municipal prenne acte de l'Attestation de performance concernant la progression du budget d'acquisition émis par Réseau Biblio de la Montérégie, le 22 mai 2024.

Dépôt du certificat de BiblioQualité et maintien le ruban de niveau 5

QUE ce conseil municipal prenne acte du certificat 2024 BiblioQualité émis par Réseau Biblio de la Montérégie. Cette certification informe que la municipalité de Saint-Michel se mérite le ruban de niveau 5 pour ses efforts d'investissements dans le service de la bibliothèque.

2024-06/208

Motion de distinction de l'engagement de madame Myriam VOYER auprès des jeunes de Saint-Michel

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désire souligner l'engagement exceptionnel de madame Myriam VOYER auprès des enfants ainsi que son implication dans les activités de la bibliothèque municipale. Son dévouement auprès des contribuables de Saint-Michel est un exemple

éloquent qui mérite une motion de distinction. En effet, ces actions contribuent non seulement à l'épanouissement des enfants mais enrichissent également la vie culturelle et éducative de la Municipalité.

C'est grâce à des individus passionnés et engagés que les services municipaux peuvent atteindre un niveau d'excellence et avoir un impact positif durable sur la communauté.

ADOPTÉE

2024-06/209

Programme Municipalité amie des aînés (MADA) - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA

ATTENDU que le Secrétariat aux aînés a accordé un financement collectif pour le programme de soutien à la démarche *Municipalité Amis des Aînés* (MADA);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

ATTENDU que la démarche MADA requiert la formation d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA et son plan d'action ainsi que la nomination de ces membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel désigne les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action MADA, à savoir:

- monsieur Patrick PHANEUF, à titre d'élu responsable du dossier « Aînés »;
- madame Annie LECLERC, à titre de responsable administrative du dossier « Aînés » et de la démarche MADA;
- madame Lise RICARD-LAVALÉE, comme citoyenne à titre de représentant « Aînés »;
- monsieur Marcel LAVALLÉE, comme citoyen à titre de représentant « Aînés »;
- madame Mélanie TRUDEAU, comme citoyenne à titre de représentant « Famille »;
- madame Maude FUGÈRE, comme citoyenne à titre de représentant « Famille »;

QUE la municipalité de Saint-Michel autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-06/210

Octroi de contrat pour la réfection du terrain de tennis et le marquage du terrain de basket-ball

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la soumission de Revêtements Tennis Sud-Ouest inc., datée du 13 mai 2024 et accepte de refaire le revêtement acrylique pour le terrain de tennis au montant de 16 800 \$ (taxes exclues) ainsi que le lignage pour le terrain de basket-ball au montant de 1 500 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024 suivant les certificats de crédits disponibles du greffier-trésorier, comme suit:

- la somme de 16 800 \$ (taxes exclues) au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 23-000-70-016);

- la somme de 1 500 \$ (taxes exclues) au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 02-701-50-521).

ADOPTÉE

2024-06/211

Acceptation de contrats pour la construction de deux terrains de pickleball au parc de la Pigeonnière

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sous réserve de l'obtention des fonds suffisants provenant du fonds Parc et de terrains de jeux, autorise les contrats suivants relativement à la construction de deux terrains de pickleball au parc de la Pigeonnière, à savoir:

- Groupe Chenail, pour des travaux d'excavation et de pavage, au montant de 21 830, 16 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert de sa soumission datée du 13 mai 2024;
- Revêtement Tennis Sud-Ouest inc, pour l'acquisition de système trois couches de 60 X 60, au montant de 10 000 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert de sa soumission datée du 13 mai 2024;

QUE ce conseil affectera, le cas échéant, les sommes nécessaires au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire:23-000-70-008), sous réserve d'un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à octroyer les contrats nécessaires pour la réalisation des travaux au moment opportun après en avoir informé le conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-06/212

Autorisation d'un programme de publicité sur les installations du dek hockey

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le programme de publicité pour les entreprises sur les bandes de la patinoire extérieure au parc-école aux conditions suivantes:

- pour une bande complète, un contrat ferme de cinq ans au prix de 225 \$ par année, incluant l'infographie, l'impression et l'installation du lettrage et du logo de l'entreprise ainsi que son entretien;
- pour une demi-bande, un contrat ferme de cinq ans au prix de 175 \$ par année, incluant l'infographie, l'impression et l'installation du lettrage et du logo de l'entreprise ainsi que son entretien.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Club de lecture TD - inscription du 10 au 25 juin (0-14 ans);
- Festival de Saint-Michel, le 10 août 2024;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2024-06/213

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 24, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST, Greffière-trésorière
adjointe